



fuhv
afuh



Freiburger Unihockey-Verband

Association fribourgeoise de unihockey

*Case postale 200
1705 Fribourg*

Règlements financiers 1

Mise à jour 2001



1. Cotisation

Art. 1 **Montant**

Chaque club qui fait partie de l'AFUH doit payer une cotisation annuelle de Fr. 50.- .
Cette cotisation sera déduite de la subvention du Sport-Toto.

2. Dédommagements et frais

Art. 2 **Dédommagements**

En règle générale, les membres du comité et des commissions travaillent bénévolement. Pour des choses extraordinaires, les membres du comité et des commissions ont le droit de se répartir un montant annuel maximal de Fr. 400.- .

Art. 3 **Frais**

Les frais de matériel et de location sont totalement remboursés. Tant que le budget n'est pas dépassé.

3. Amende

Art. 4 **Participation des délégués à l'assemblée**

La participation à l'assemblée est obligatoire. En cas d'absence l'amende sera de :

Non excusé:	Fr. 250.-
Excusé:	Fr. 100.-

Ces amendes seront déduites de la subvention du Sport-Toto.

4. Distribution de la subvention du Sport-Toto

Art. 5 **Utilisation**

Le comité a le droit d'employer un maximum de 15% de la subvention du Sport-Toto. Le reste doit être distribuer aux clubs.

Art. 6 **Ayants droits**

Toutes les équipes qui ont participé aux championnats de la saison précédente ont droit aux subventions.

Art. 7 **Répartition**

La subvention du Sport-Toto est répartie par équipe selon un barème de points par catégorie.

Catégorie de l'équipe	Points
Grand terrain	100
Petit terrain	80
Juniors	130

Le total des points de toutes les équipes correspond au montant total de la subvention qui est ensuite redistribuée proportionnellement aux points obtenus par chaque club.

**Art. 8 Paiement**

Le montant est payé aux délégués présents à l'assemblée.

Les membres absents à l'assemblée peuvent demander la subvention par écrit à l'AFUH jusqu'à trois mois après l'assemblée, et par envoi d'un bulletin de versement au nom du club.

Les subventions non attribuées seront additionnées aux subventions de l'année prochaine et réparties sur l'ensemble des clubs.

Révision des règlements depuis sa création:

23.4.2001 Création

Lieu, Date: _____

AFUH

Président:

Caissier:
